

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 26 mars 2021

N° CP-2021-3-3-1

### **3<sup>ème</sup> Commission**

Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique

#### **Service instructeur**

Service de l'agriculture, du foncier et des forêts

#### **Service consulté**

## **ABATTOIR DÉPARTEMENTAL INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX 2021**

Résumé : Le fonctionnement de l'abattoir départemental de proximité de Cernay est assuré par une société d'exploitation dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Ce contrat stipule que les travaux d'investissement et de gros entretien sont à la charge de la collectivité.

Lors de la commission consultative de l'abattoir du 3 novembre 2020 et de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 4 décembre 2020, il a été acté de concentrer les investissements 2021 sur les travaux d'extension et de diversification (agrandissement des locaux administratifs, agrandissement des capacités frigorifiques et de l'atelier de découpe, ajout d'un atelier de fabrication) et le renouvellement et la mise aux normes de certains équipements (informatique, métrologie, hygiène et sécurité...).

Le fonctionnement de l'abattoir départemental du Haut-Rhin est assuré par un exploitant dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) couvrant la période de 2014 à 2022. L'exploitant est une Société par Actions Simplifiées (SAS) qui a été créée spécifiquement et uniquement pour exploiter l'abattoir. Cette société est composée d'éleveurs, d'associations (association des Fermes Auberges, association « Bienvenue à la ferme », association des usagers de l'abattoir...), de bouchers et de simples particuliers.

La société d'exploitation compte plus de 600 usagers réguliers et le tonnage annuel abattu progresse d'année en année pour se stabiliser à 1 138 tonnes en 2019 (1 300 tonnes annoncées pour 2020).

Cet outil est devenu indispensable pour les éleveurs alsaciens ; les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur. La valorisation des produits permet de garantir des revenus aux éleveurs et ainsi de conserver les surfaces en herbe qui contribuent à la lutte contre les coulées de boue, à la limitation des intrants dans le sous-sol et la nappe.

Chaque année, la Collectivité réalise des travaux d'amélioration et d'adaptation de cet outil. Aujourd'hui la mise en œuvre de la délégation de service public est très satisfaisante et ainsi, le tonnage journalier d'abattage étant dépassé lors de certaines périodes de pointe, un jour d'abattage supplémentaire par semaine a été mis en place depuis début novembre ; ceci n'est viable dans la durée qu'en augmentant la capacité de stockage froid.

Le contrat de DSP stipule que les investissements, les travaux de gros entretien et les mises aux normes règlementaires incombent au propriétaire de l'abattoir, c'est-à-dire à la Collectivité européenne d'Alsace.

### **Travaux envisagés au courant de l'année 2021**

En priorité, il est prévu cette année :

**Travaux d'extension et de diversification** (agrandissement des locaux administratifs, agrandissement des capacités frigorifiques et de l'atelier de découpe, ajout d'un atelier de préparation) selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Lancement consultation modulaires : 15 octobre 2020,
- Lancement consultation maître d'œuvre : 30 octobre 2020,
- Choix du maître d'œuvre : 31 décembre 2020,
- Installation des modulaires : 29 janvier 2021,
- Diagnostic / APS / APD : fin février 2021,
- Dépôt permis de construire : mars 2021,
- Début travaux : septembre 2021,
- Livraison locaux : juin 2022.

Le coût global à la charge de la Collectivité est estimé à 1,2 M€ TTC, estimation qui fera l'objet d'un appoint lors de la DM1, sachant que dans le cadre de l'AMI « Filières » 2018, la Région Grand Est a alloué une aide de 187 000 € et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) participera à hauteur de 86 000 €. Un dossier a également été déposé dans le cadre du Plan de Relance lancé par l'Etat.

### **Travaux de gros entretien :**

- Renouvellement du matériel informatique (11 000 €),
- Remplacement de la bascule de la pesée des carcasses (8 900 €),
- Mise aux normes hissage des animaux et levage du personnel (8 500 €),
- Désinfection des carcasses - VAPO VAC (24 000 €),
- Remise en état sonde pH, température et débit + déplacement de l'armoire électrique et du Karcher hors du local de prétraitement (23 000 €),
- 200 crochets d'abattage (5 000 €),
- Puits avec station de pompage pour les eaux de la bouverie (chiffrage en cours).

Une réflexion sera également à mener dès début 2021 pour l'ajout éventuel d'un adoucisseur d'eau pour éviter toute détérioration prématurée du système de production d'eau chaude sanitaire de l'abattoir (retour d'expérience suite à la panne intervenue en septembre 2020 sur le ballon d'eau chaude changé en décembre 2018).

300 000 € de Crédits de Paiement (CP) ont été inscrits au Budget Primitif 2021 pour les investissements et acquisitions pour l'abattoir départemental ainsi que les frais d'insertion. Un montant de 40 000 € a également été proposé pour les travaux d'entretien. 22 500 €

ont été inscrits pour les recettes relatives à la taxe d'usage ainsi que 25 000 € dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'AERM et la Région.

En conclusion, il vous est ainsi proposé :

- d'approuver les travaux d'investissement 2021, hors imprévus éventuels, pour un montant estimatif de 80 400 € ainsi qu'un montant prévisionnel de 219 600 € pour le projet d'extension et de diversification qui relèveront du programme P2170001DI, les recettes seront sur la nature analytique suivante 3023-13-1381-6312,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs au projet d'extension et de diversification de l'abattoir et à la recherche de soutiens financiers complémentaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY